

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE (1)

MOTIF DE LA DEMANDE (2) : _____

PÈRE OU EPOUX(3)

MÈRE OU EPOUSE(3)

NOM : _____

NOM : _____

Prénoms : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Date et lieu de décès : _____

date et lieu de décès : _____

Mariage célébré à : _____ **le** _____

ENFANTS

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE

Je soussigné(e) M _____

Demeurant _____

☎ : _____ certifie que les renseignements sont exacts et complets.

CAMON, le _____

Signature du père ou de l'époux

Signature de la mère ou de l'épouse

(1) Si la demande émane d'un parent non marié, l'intéressé doit justifier de la nécessité de disposer d'un second livret, notamment en prouvant la séparation par la production d'une décision judiciaire ou d'une convention homologuée délivrée par un avocat ou un huissier.

(2) Si perte ou vol, joindre le récépissé de déclaration établie auprès du commissariat de Police

(3) Pour toute demande, joindre une photocopie de la carte d'identité du ou des demandeurs

NOTA : le livret de famille doit comporter toutes les indications relatives à l'Etat-civil et notamment les mentions suivantes : décès, etc. L'usage d'un livret inexact ou incomplet engage la responsabilité des père et mère qui sont passibles de poursuites pénales(art147 et 149 du code Pénal)